

PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

**COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET
DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
5^e séance — 27 novembre 2024 - 15 h 01 à 17 h 57
Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du citoyen
Présentiel et visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Bettyna Bélizaire, présidente — Conseillère municipale — District du Plateau (n°4)
Marc Bureau, vice-président — Conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n°8)
Denis Girouard, conseiller municipal — District du Lac-Beauchamp (n°16)
Daniel Bellemare — Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées
Aurélie Baillot, membre citoyenne
Armande Obrou, membre citoyenne
Julie DeCourval — Loisir sport outaouais
Benjamin Dumont – La Saga maison des jeunes
Moïse Mbikayi, membre citoyen
Marie Poirier en remplacement de Marilyn Bergeron — Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux commissions et comités — DE

Ressources internes

Christian Riopel, directeur adjoint — SLSDC
Jean-Christophe Gandubert, chef de section, développement des communautés — SLSDC
Marie-Noëlle St-Pierre, cheffe de service, soutien et relations avec les communautés — SLSDC
Alex Guindon, coordonnateur à l'analyse et recherche — SLSDC
Hugo Laporte, chef de section intérimaire, soutien et relations avec les communautés — SLSDC
Jean-Marc Lacroix, chef de service, opérations et installations sportives — SLSDC
Christine Butt, cheffe d'unité plein air, opérations et installations sportives — SLSDC
Marc-Olivier Bouchard, chef de section, opérations et installations sportives — SLSDC
Érika Pouliot, cheffe d'unité, opérations et installations sportives — SLSDC
Anne-Sophie Lacroix, coordonnatrice, plein air urbain — SLSDC
Véronique Leduc, adjointe administrative aux commissions et comités — DE

Autres personnes présentes

Vincent Roy, conseiller politique — Mairie
Laurent Robillard-Cardinal — Association des résidents de l'île de Hull
Boris Lamontagne, citoyen
Pierre Massie, citoyen
François Tremblay, citoyen
Mathieu Bélanger, journaliste — Journal Le Droit

ABSENCES :

Eric Thibault, membre citoyen
Sébastien Vallée, directeur — SLSDC
Mychelle Vaive, cheffe de service, développement des communautés — SLSDC
Julie Vallon, cheffe de section, opérations et installations sportives — SLSDC

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 15 h 01.

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Daniel Bellemare
Appuyé par Julie DeCourval*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance publique du 9 octobre 2024 est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui a trait aux sujets discutés lors de cette séance.

4. Période de questions du public

Première intervention

MM. François Tremblay et Pierre Massie abordent le sujet de la pétition déposée au conseil municipal concernant les cartes Accès Gatineau+ détenues par les non-résidents de la Ville (moins de 1 % du nombre de cartes émises). À la suite de reportages dans les médias, ils jugent important de mettre en perspective certaines statistiques liées au nombre de personnes utilisant les plateaux sportifs municipaux. Selon eux, les données doivent être analysées selon le nombre d'utilisateurs ainsi que le nombre de places disponibles, et pas seulement suivant le nombre total de cartes Accès Gatineau+ émises. Ainsi, selon leur estimation, trois cents joueurs par mois utiliseraient les terrains de badminton, dont soixante-quatre en provenance d'Ottawa (21 %). Dans les meilleures conditions, douze terrains sont disponibles et peuvent accueillir jusqu'à quarante-huit joueurs. Cependant, le site Web de la Ville présente des plages horaires pour quatre à huit terrains disponibles, ce qui signifie un nombre total de trente-deux joueurs. Enfin, les gens peuvent aussi se présenter et payer 10 \$ pour jouer d'une heure à une heure et demie, et ce, tout en pouvant inviter d'autres personnes.

À la suite de l'intervention des citoyens, on indique qu'une analyse doit être faite afin d'approfondir la question. Une hausse de prix n'aurait sans doute aucun effet sur l'enjeu de l'utilisation des terrains par des personnes ne résidant pas à Gatineau. Il y a nécessité de revoir la situation concernant les plateaux sportifs afin de favoriser leur utilisation par les Gatinoises et les Gatinois.

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC) connaît bien le dossier. Ses équipes se pencheront sur certains éléments au cours des prochains mois, notamment en revoyant les mesures de contrôle et d'inscription. La discrimination sur la base d'une adresse sur un permis de conduire ne fait pas partie des pistes de solutions.

Deuxième intervention

M. Boris Lamontagne s'exprime sur le sujet d'une piste de ski de fond au parc des Cèdres ; projet appuyé par une association de résidents ainsi que des Amis de la marina d'Aylmer. Il y a quelques années, un projet pilote a été réalisé. On souhaite une reconduction de ce projet pilote tout en améliorant certains éléments de celui-ci. On suggère un court tracé (semblable à ce qui se fait dans les autres secteurs de Gatineau) d'environ 600 mètres de longueur allant de l'extrémité ouest (de la cédrière) à l'extrémité est (usine de traitement de l'eau potable).

On souligne que la demande sera analysée par le SLSDC. Le Plan d'action en plein air urbain est présenté à cette séance-ci. Des actions portant sur la connectivité du réseau de ski de fond y seront proposées. Un suivi sera fait par le SLSDC auprès de M. Lamontagne pour lui indiquer la direction qu'entend prendre l'administration à ce sujet.

5. Nouveau Plan d'action 2025-2030 du plein air urbain de Gatineau — Recommandation

Le document *Plan d'action du plein air urbain 2025-2030* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est de présenter le nouveau plan d'action ainsi que d'obtenir une recommandation de la Commission pour son adoption.

En 2019, le conseil municipal a adopté un premier Plan de développement du plein air urbain échelonné sur trois ans. En 2022, un bilan a été produit en vue du renouvellement de celui-ci. Cependant, la mise en œuvre du plan d'action a été prolongée jusqu'en 2024 ; année durant laquelle un exercice de consultation interne a été mené auprès de différents services partenaires en vue de son renouvellement.

Le nouveau plan d'action est à la fois une priorité organisationnelle pour la direction générale ainsi qu'une priorité stratégique pour le SLSDC. Il est en continuité avec le plan précédent en étant toutefois plus concret et opérationnel en laissant place à une approche citoyenne et des préoccupations environnementales.

Un des grands changements est la durée du plan qui passe de trois à cinq ans. Le plan propose quatre orientations (au lieu de cinq précédemment), onze objectifs, quatorze résultats et trente-trois livrables. Ces éléments sont passés en revue.

Le souhait est que toutes les parties prenantes contribuent à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Moïse Mbikayi se joint à la rencontre à 15 h 24.

Le prochain plan d'action suggère d'affecter une ressource spécialisée à la réalisation du Plan de plein air urbain. Le Service de la transition écologique collaborera également à sa mise en œuvre.

Les prochaines étapes consistent à élaborer un plan opérationnel servant à la mise en œuvre du plan d'action quinquennal ; élaborer des fiches de projets en lien avec les actions ciblées ; développer chacune des actions et ses livrables ; présenter le plan d'action au conseil municipal pour son adoption, puis définir et mettre en place le cadre de gouvernance du plan d'action.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Bien qu'il s'agisse d'un travail énorme, les livrables sont jugés un peu trop généraux ; il est souhaité que le plan opérationnel apportera des précisions. Les aspects « plus opérationnel » de même que « l'approche citoyenne » sont difficilement perceptibles. On demande de quelle manière se fera l'adaptation aux changements ou imprévus qui pourraient survenir en cours de réalisation du plan. On précise que le fait de concevoir des actions et des livrables plus généraux offre une flexibilité permettant de s'adapter aux différentes réalités (besoins, bonnes pratiques, environnement, etc.) et ainsi faire face aux changements.
- On souhaite que la Commission soit informée des réalisations concrètes liées au plan.
- Malgré la vaste consultation réalisée à l'interne, on juge que les partenaires externes ont à se positionner sur certains aspects du plan d'action proposé. On indique que des partenaires associés au premier plan d'action seront également associés au nouveau plan d'action. La perspective des partenaires a été intégrée au plan d'action du fait que le bilan réalisé par la firme Repère inclut des recommandations des partenaires, concernant ce qui a bien fonctionné et moins bien fonctionné dans le premier plan.
- Il serait important de comprendre les réalités d'acteurs importants gérant des sites de plein air en collaboration avec la Ville.

- L'organisme Loisir sport outaouais n'a pas été consulté. Cet organisme est prêt à contribuer à l'atteinte des objectifs établis par la Ville. On souligne que lorsque les fiches de projets définiront les actions détaillées à réaliser, le travail débutera avec les experts et les partenaires essentiels à la réalisation de celles-ci.
- On se questionne sur l'échéancier associé au plan d'action. On souhaite savoir si le plan opérationnel est avancé. On précise que le travail est en cours afin d'élaborer les fiches de projets ainsi que d'identifier le financement nécessaire aux diverses actions projetées.
- On accueille favorablement l'inclusion du Service de la transition écologique à la réalisation du plan d'action. Cette démarche est nécessaire avec les changements climatiques.
- On aurait aimé savoir quels livrables ont été mis de côté. On se questionne à savoir si les partenaires ont été consultés sur ceux-ci. On indique que certains livrables n'étaient plus d'actualité. Un exercice a été fait afin d'établir ce qui serait maintenu. La même démarche a été faite avec le Comité plein air et les représentants des sites délégués par la Ville. Une priorisation a été faite quant à ce qui pouvait être maintenu dans l'horizon de cinq ans. Certains libellés ont été changés également. Par ailleurs, la perspective environnementale intégrée de façon transversale dans le plan d'action a eu une incidence sur l'abandon de certains livrables puisque le Service de la transition écologique a relevé que des approches différentes sont en cours. Cela permet plus d'agilité dans le déploiement des actions d'un point de vue environnemental.
- Compte tenu de l'importance du plein air urbain à la ville de Gatineau, on demande si une seule ressource affectée au plan d'action est suffisante. On mentionne qu'une équipe décentralisée sur le territoire de la ville mènera à bien le travail lié au plan.
- Pour ce qui est de la relation avec la Commission de la capitale nationale, on mentionne qu'elle représente une partenaire importante. Bien que le lien ne s'établisse pas facilement, ses bonnes pratiques sont examinées et l'espace qu'elle occupe.
- Bien qu'il s'agisse d'un plan d'action rassurant, certains éléments semblent manquants. Beaucoup de choses sont encore à figurer dans ce plan. On se dit inquiet quant à la possibilité de la participation des citoyennes et des citoyens de même que de leur accès aux installations. Le parc du Lac-Beauchamp est cité en exemple ; ce site témoigne d'une lenteur de développement. Le fait de permettre ou non certaines activités s'exerce de manière sévère. Cela a un effet sur le développement des activités et du parc en général. On souhaite mieux comprendre les critères environnementaux utilisés pour le développement des espaces verts. Des activités (par exemple, un kiosque d'information) pourraient permettre d'expliquer à la population les raisons entourant les limitations d'activités.
- On réitère l'importance de construire le plan avec les acteurs du milieu et de les intégrer aux processus. On demande si la question des conflits d'usage ou conflits dans l'espace est examinée du point de vue de la sécurité des divers types d'utilisateurs. Dans les efforts de maximiser les sites existants, on porte à l'attention de la Commission que des groupes trouvent difficile d'accéder aux infrastructures s'ils ne sont pas regroupés en clubs ou organismes formels. On trouve inspirante la notion de « commun » basée sur la contribution bénévole à la gestion d'espaces collectifs. L'exemple de la forêt Boucher illustre bien cette possibilité de décupler l'offre de services de plein air à la population en s'appuyant sur la contribution d'un organisme bénévole.
- Le bilan n'ayant pas été présenté à la Commission, il manque l'historique du dossier. Cela constitue un enjeu pour s'approprier le contenu de la présentation et servir les fins d'une prise de décisions éclairées. Cet aspect sera discuté avec l'équipe du SLSDC.
- Les discussions suggérées sont souvent de haut niveau. Elles dépassent les structures et incluent des éléments de culture ; des interprétations peuvent différer d'une personne à l'autre. Il faut se poser la question de l'accessibilité des infrastructures à certaines communautés. Ce type de réflexion ne paraît pas de façon assez évidente dans le plan d'action.

- On accueille favorablement l'idée de communiquer avec la base et de stimuler jusqu'à un certain point les initiatives des citoyennes et des citoyens. À cet effet, on trouve dommage que Loisir sport Outaouais n'ait pas été consulté. Il aurait été intéressant d'obtenir les perspectives de partenaires moins fréquemment sollicités telles les communautés autochtones ou issues de l'immigration. On s'engage à revenir à la Commission pour présenter les détails du plan opérationnel. On précise que des réflexions ont porté sur la question de l'intégration (accessibilité, diversité, etc.), mais elles n'apparaissent pas à ce niveau-ci. Ces réflexions transparaîtront davantage lorsque sera abordé le type de projets à mettre en place pour s'assurer d'une participation de l'ensemble des communautés.
- On mentionne que dans les efforts de sensibilisation et de mobilisation en matière de plein air de proximité, une initiative aura lieu le 14 juin 2025, soit un événement grand public gratuit baptisé Proximité Plein Air. Il serait intéressant d'en faire un événement de mobilisation des partenaires.

Recommandation

Considérant que le Plan d'action du plein air urbain est une priorité organisationnelle pour la direction générale ainsi qu'une priorité stratégique pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ;

Considérant que le dernier plan d'action, adopté en 2019 par le conseil municipal (CM-2019-843), se terminait en 2022 ;

Considérant que le renouvellement du plan d'action est le fruit d'un vaste exercice de consultation interne mené auprès des différents services partenaires ;

La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, à sa séance régulière du 27 novembre 2024, recommande au conseil municipal :

CLSDC-2024-04

- *d'adopter le prochain Plan d'action du plein air urbain de la Ville de Gatineau ;*
- *de mandater l'administration pour la mise en œuvre du plan d'action, sur la base des fiches de projet qui en découlent et le plan opérationnel prévu.*

*Il est proposé par Marc Bureau
Appuyé par Benjamin Dumont*

Recommandée

6. Présentation sur le déploiement des patinoires extérieures

Le document *Plan de déploiement des patinoires extérieures* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est de présenter une mise à jour de la démarche d'évaluation du Plan de déploiement des patinoires extérieures et de mener un exercice de réflexion avec les membres de la Commission.

Il s'agit ici d'une présentation s'inscrivant en continuité avec celle effectuée en avril 2024. Le Plan de déploiement des patinoires extérieures ainsi que le Programme de soutien financier pour les patinoires de proximité ont été adoptés en 2014. En 2017, le Programme de soutien aux patinoires extérieures est adopté ; celui-ci propose des améliorations au soutien financier offert aux organismes. Depuis, le SLSDC a mené plusieurs démarches de révision et d'évaluation du Plan de déploiement des patinoires extérieures. Diverses étapes conduiront à l'adoption du nouveau plan de déploiement par le conseil municipal à l'automne 2025. Les principaux changements apportés à l'échéancier sont en lien avec le volet des consultations internes et externes suivant l'annulation des soumissions obtenues pour le consultant. La Commission serait consultée sur une proposition d'un plan de déploiement en mai prochain.

L'ensemble des étapes franchies depuis la dernière présentation à la Commission est présenté. Il en est de même pour les éléments d'évaluation en cours ou à venir regroupés sous quatre thèmes : révision des outils internes ; consultation interne ; consultation publique et externe ; et, analyse de la littérature et des données scientifiques.

On souhaite que le prochain plan de déploiement soit :

- innovant : adaptation agile aux réalités climatiques annuelles ;
- équitable : meilleure répartition des infrastructures sur le territoire et offre d'un ensemble d'activités hivernales ;
- efficient : processus internes et externes plus efficaces et optimisation de l'utilisation des fonds publics ;
- polyvalent : besoins des utilisateurs et des non utilisateurs pris en compte.

Un atelier de réflexion a lieu sur les conditions gagnantes du prochain plan de déploiement. Les membres sont consultés et invités à s'exprimer sur six aspects :

- Qu'est-ce qui fera du prochain plan de déploiement un succès ? Quelles sont les conditions gagnantes ?
- Qu'est-ce que la patinoire du Ruisseau de la Brasserie représente pour vous ? Quel est son rôle dans la communauté gatinoise ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'on fait actuellement et qu'il faut absolument conserver ?
- Que faut-il privilégier : Quantité ou qualité ? On augmente l'offre ? On améliore l'offre ? On augmente l'offre en améliorant la qualité ?
- Comment la Ville de Gatineau pourrait-elle mieux soutenir les organismes ?
- Quels types de services complémentaires devrait-on voir près de nos patinoires ? Quels types d'infrastructures pourraient être complémentaires à une patinoire ?

Marie Poirier quitte la rencontre à 17 h 02. Le quorum est maintenu.

Pause de 17 h 04 à 17 h 13

Marc Bureau revient de pause à 17 h 14.

7. Plan d'action en éthique, sécurité et intégrité

Le document *Éthique, Sécurité, Intégrité* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est d'informer les membres de la Commission sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans ce dossier.

Des enjeux ont été identifiés chez des organismes. Bien que la Ville de Gatineau ait réagi rapidement, ces enjeux ont révélé l'importance de mettre en place des mesures concrètes pour assurer l'éthique, la sécurité et l'intégrité sur le territoire gatinois. Pour renforcer son rôle en éthique, sécurité et intégrité, la Ville de Gatineau doit reconnaître ses responsabilités, clarifier ses processus et adopter une approche collaborative entre ses services.

Les concepts suivants font également partie des enjeux liés au domaine de l'éthique, de la sécurité et l'intégrité : responsabilité, transparence, respect, intimidation, abus, violence, inclusion, équité et diversité.

Un survol est fait quant à ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour tant par les paliers des gouvernements fédéral, provincial et municipal que par divers organismes provinciaux et régionaux.

Le plan d'action proposé par la Ville de Gatineau repose sur quatre grands piliers :

- Affirmer le positionnement de la Ville de Gatineau dans la mise en place d'actions concrètes pour un environnement sécuritaire et éthique ;
- Renforcer concrètement la capacité d'intervention de la Ville de Gatineau et les organismes pour assurer un environnement sécuritaire et éthique ;

- Engager la communauté et les organismes de Gatineau dans un parcours de sensibilisation pour promouvoir des pratiques sécuritaires et éthiques sur tout le territoire ;
- Déployer et normaliser la procédure afin de renforcer les pratiques sécuritaires et éthiques.

Cela donne lieu à trois orientations :

1. Élaboration d'une procédure indépendante en matière d'éthique, sécurité et intégrité ;
2. Formation auprès du personnel Ville et des acteurs concernés ;
3. Parcours de sensibilisation.

Les objectifs et les livrables sont passés en revue.

L'échéancier comprend les étapes suivantes : Élaboration de la procédure à l'hiver 2025 ; validation et publication de la procédure au printemps 2025 ; formation et sensibilisation à l'automne 2025 pour, par la suite, voir à l'application de la procédure au début 2026.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On se questionne sur la place du comité régional dans la démarche, ou plus exactement, sur la manière dont seront maintenus les liens de collaboration entre les divers partenaires avec lesquels un travail a été réalisé au cours de la dernière année. Les expertises ainsi que les clientèles visées sont différentes. Sur ce plan, le travail déjà fait et la « graine qui avait été semée » ne sont pas perceptibles dans la proposition actuelle. On s'étonne de la soudaineté de la proposition du plan d'action. On précise que la Ville a pris les devants face à l'urgence d'agir sur les enjeux d'éthique et de sécurité. On prévoit une rencontre avec le comité régional dans les deux prochaines semaines pour s'assurer d'une bonne communication avec celui-ci ainsi que de sa bonne intégration au processus.
- Bien que les travaux déjà faits aient été intégrés, il est important de maintenir les liens déjà établis. Les partenaires ont des approches différentes auprès des organismes sportifs et de loisirs. Chacun représente une valeur ajoutée au processus d'intervention. Leur remobilisation au sein du comité régional est nécessaire.
- Cela fait trente ans que les mêmes choses sont répétées. Il n'y a que les personnes dirigeantes des organismes qui sont consultées ; les messages ne percolent pas au sein des organismes. Les personnes ayant le plus besoin d'information et de sensibilisation sont les parents. Il est nécessaire de centrer le plan d'action sur les personnes participantes. Le plan d'action n'est pas suffisamment concret. On se dit sceptique quant à celui-ci. Une réflexion doit avoir lieu afin de cibler les bonnes personnes aux bons endroits.
- Les cibles sont les parents et les enfants qui pratiquent les sports. Bien que des ressources soient en place, des situations perdurent.
- On mentionne que la Ville est à examiner de quelle manière agir directement sur les organismes et les personnes. Suivant les leviers dont dispose la Ville, la procédure sera établie de sorte qu'elle joue son rôle de façon proactive et intervienne de manière légitime sans toutefois s'ingérer dans la gestion des organismes.
- On juge que les sanctions ne sont pas suffisamment présentes dans le document. La procédure Rzone constitue-t-elle un modèle intéressant ? On soulève qu'il y a des enjeux légaux associés à de telles procédures. Il est important de bien définir la zone d'action possible de la Ville. Un lien de confiance doit être maintenu avec les organismes. Tant les organismes que les personnes peuvent être sanctionnés. Un juste équilibre doit être trouvé pour arrimer ce rôle avec le soutien offert à ceux-ci. La procédure doit prendre en considération l'ensemble de ces dimensions.

- L'automne 2025 semble une échéance trop tardive pour les actions prévues en formation et sensibilisation. On souligne que l'objectif n'est pas que ces formations soient offertes par le personnel de la Ville. Il s'agit de trouver l'expertise et de rendre celle-ci accessible autant au personnel de la Ville qu'aux organismes. Une étape préalable est de se doter d'un processus interne permettant l'intégrité des plans et l'indépendance du processus. Le rôle et les responsabilités de la Ville doivent être définis conformément à cette visée. Du travail est en cours afin d'établir une stratégie permettant de réaliser des progrès en ce sens.
- L'Université du Québec en Outaouais (UQO) détient-elle une expertise qui pourrait être mise à profit ? On mentionne que l'Université d'Ottawa réalise des recherches spécifiques en lien avec le sport et ses enjeux. Cet aspect est moins présent à l'UQO.
- Malgré l'impatience de trouver une solution et d'agir, il importe de s'assurer que le travail soit bien fait. Certaines étapes du plan d'action devraient être revues parce que des outils existent déjà. Un changement de culture prend du temps. Les actions doivent être posées de façon équilibrée ; la combinaison de soutien et de sanctions est très importante et elle offre une certaine transparence. On perçoit difficilement les indicateurs qui permettront de mesurer les changements de culture, les avancées ainsi que ce qui ne sera pas toléré. La mobilisation et la participation de la communauté et des partenaires sont fondamentales. Sans ambassadeurs, la Ville n'arrivera à rien. Finalement, on juge que l'on devrait être davantage dans l'action.
- On rappelle que ce dossier fait l'objet de discussion à la Commission depuis plusieurs années. Il est important que la Ville de Gatineau soit signataire de l'avis sur l'éthique. Peu de municipalités l'ont fait. Il s'agirait d'un message fort prouvant que la Ville y croit.

8. Orientations Programme Accès-Loisirs

Faute de temps et par souci de donner tout le temps requis aux équipes et aux membres d'échanger, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

9. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au varia.

10. Prochaine séance : 5 février 2025

La prochaine séance de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire est prévue le 5 février 2025.

11. Levée de la séance

Il est proposé par Denis Girouard

Appuyé par Armande Obrou

Et résolu que cette Commission lève la séance à 17 h 57.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE
BETTYNA BÉLIZAIRE



COORDONNATRICE
ÉLAÏNE DÉRY